opère des changements qui coïncident de façon amusante avec les élections cantonales.

C'est un amateur d'élections pour le conseil d'arrondissement !

En 1907, il était inscrit rue Colbert, 47, et votait dans le canton Centre, où le candidat réactionnaire était M. Franchomme.

En 1910, l'amateur de conseillers d'arrondissement se faisait inscrire sur la liste électorale au 4 de la place Geneviève. Il voulait voter, cette fois, dans le canton Sud-Ouest, où M. Douvrin, lieutenant de M. Binaud, avait besoin d'un renfort pour arriver à ses fins.

Mais en 1912 notre homme, qui prend goût aux candidats du conseil d'arrondissement, vient rue du Port, 56, dans le canton Centre. Il est là l'hôte occasionnel de la Faculté Catholique pour les élections municipales et cantonales de 1913.

1914 arrive. Fichtre ! l'ami Dembrine a besoin à son tour d'un secours charitable et le faux électeur Decock, qui n'en est plus à un domicile près, revient se domicilier, sans crier gare, au 4 de la place Geneviève !

Vous avez vu plus haut par quel mensonge impudent le Bailleulois de la Catho est venu se nicher dans la maison d'un professeur de l'Etat !

La morale de cette histoire, c'est qu'il apparaît avec précision que le bureau municipal des élections est plein de complaisances pour ces faux électeurs, qui passent d'un canton de Lille à l'autre, pour les besoins de la bonne cause, et sans avoir plus de droits à se prétendre électeurs lillois ici que là.

L'inconnu Thibaut

THIBAUT, SECRÉTAIRE DU SYNDICAT JAUNE DES TRAMWAYS, N'A PAS LE DROIT DE VOTER À LILLE, OU IL A DONNÉ UN FAUX DOMICILE

Parlons un peu de « notre ami » Thibaut !

Ce Thibaut, qui est secrétaire du syndicat jaune des tramways, nous a écrit hier « qu'il a conservé son domicile électoral à Lille » ! Blagueur, va !

Thibaut habite — il avait le toupet de le mettre dans sa lettre — 23, rue Roure, à Canteleu-Lambersart, mais il se fait inscrire à Lille comme domicilié 1, rue Charles De Muyssaert.

Nous avons demandé à Me Deroulède, huissier, qui a établi le constat pour Decock, déjà nommé, de se rendre également rue Charles De Muyssaert, 1, pour prendre contact avec Thibaut.

Mais Thibaut est totalement inconnu à cette adresse.

Lisez plutôt le constat, en bonne et due forme, établi par l'huissier :

« Je me suis rendu rue Charles De Muyssaert numéro 1, estaminet tenu par M. Vanbervliet, à l'effet de prendre information au sujet d'un sieur Thibaut Sylvain-Auguste, né à Lavoette le 18 septembre 1871, ledit Thibaut inscrit aussi sur la liste électorale de Lille comme ayant domicile à cette adresse. Mme Vanbervliet a bien voulu me déclarer, en m'autorisant à acter sa déclaration, qu'elle ne connaissait point le sieur Thibaut, que cependant le facteur de la poste lui avait quelquefois présenté des lettres adressées à un homme Thibaut, lettres qu'elle avait refusées.

» Elle a ajouté que, n'habitant la maison que depuis 4 ans, elle s'était informée auprès d'un sous-locataire habitant un appartement depuis environ 9 ans s'il avait connu le dénommé Thibaut ; son sous-locataire, M. Ladent, lui avait répondu négativement.

» Et j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit. »

Eh bien, Thibaut, que dis-tu de celle-là !

Depuis plusieurs années ce citoyen a l'audace de prétendre qu'il a domicile dans une maison où on ne l'a jamais vu.

Pour être électeur à Lille, il faut y avoir son DOMICILE RÉEL ou y habiter depuis six mois au moins, ce qui n'est en aucune manière le cas du faux électeur Thibaut, inscrit par les bons soins du Nouveau-Lille dont il est un des amis les plus militants !

Et la Mairie s'est fait complice de ce petit truquage et c'est ainsi qu'en 1907 et en 1913, au mépris de tous droits Thibaut, de Canteleu-Lambersart, a voté pour son cher Binaud ; qu'en 1912 il a donné un coup d'épaule au même et à ses copains pour entrer par fraude à la Mairie de Lille !

M. Binaud pourrait-il s'expliquer sur le cas de son simili-électeur ?

Le terrier lillois du Renard est introuvable

LE FAUX-ÉLECTEUR DE M. SCRIVE OU L'HISTOIRE DE SES DOMICILES DE FANTAISIE

M. Binaud a trouvé le système des fausses inscriptions électorales si excellent pour lui-même comme nous venons de le montrer qu'il a voulu en faire bénéficier ses meilleurs amis.

Hier nous avons raconté l'aventure de Renard Eugène-Edouard, né le 13 novembre 1862 à Boulogne-sur-Mer et fixé en Belgique depuis 1902, à Tournai puis à Rumillies-lez-Tournai.

Ce Renard, serviteur des Chartreux belges, a naturellement été racolé comme électeur par la bande du Nouveau-Lille et domicilié fictivement en 1908 rue Saint-André, 84, chez un libraire clérical complaisant, M. Stoffel.

Nous savons que jamais Renard n'a été vu dans cette maison.

Mais en 1913, comme on voulait domicilier aussi à Lille le fils de Renard et qu'on « l'affectait » au 84 de la rue Saint-André, lui aussi, on changea le Renard père de domicile et on l'installa 71, rue des Arts.

C'est le bouquet !

Il y a eu 71 de la rue des Arts un café tenu par un M. F. Renard, dont le nom pouvait faciliter une confusion, en cas de difficultés.

M. Renard que nous avons vu hier nous a formellement déclaré qu'il n'avait jamais connu Eugène-Edouard Renard, qu'il n'avait aucun parent de ce nom, et qu'en Belgique il ne connaissait pas plus d'Eugène que d'Edouard Renard !

Voici donc encore un faux-électeur qu'on a domicilié, par la complicité du Nouveau-Lille et de la Mairie, dans une maison où il est inconnu et sans même le consentement de l'occupant.

Il faut avouer que c'est un peu fort !

Les faux de la Mairie

LE JUGE INTERROGE LES HUISSIERS MUNICIPAUX À PROPOS DES DOCUMENTS FAUX FOURNIS À CYSOING

Au cours de la journée d'hier M. Gobert, juge d'instruction, a recueilli les dépositions des trois huissiers de la Mairie, MM. Desrumeaux, Couvain et A. Jean, qui ont coutume de se tenir dans la galerie des maires.

Le magistrat instructeur a demandé à ces témoins quelques renseignements concernant la griffe de M. Duburcq, adjoint au maire de Lille, qui, on le sait, est déposée dans le pupitre des huissiers.

Tous trois ont déclaré qu'ils se servaient habituellement de cette griffe, pour timbrer des pièces de peu d'importance, selon les instructions qui leur ont été données.

Sur une demande de M. Gobert, ils ont ajouté qu'ils n'avaient jamais vu, ni eu entre les mains les cinq certificats remis par la suite à M. Delepouille, maire de Cysoing et reconnus faux et que par conséquent, ils n'avaient pu être amenés à apposer sur ces pièces la griffe de M. Duburcq.

M. Gobert après avoir entendu ces témoins a continué à examiner les registres d'émargement des dernières élections législatives.

Les Elections Belges

Le parti clérical n'a plus la majorité des voix dans le pays

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 27 mai.

Le recensement des voix obtenues par le parti clérical en 1912 et en 1914 et par les partis d'opposition partisans de la Revision et du Suffrage Universel met en minorité dans le pays les cléricaux.

Le vote plural lui-même les a condamnés. Ils n'ont plus la majorité des voix, ni par conséquent la majorité des électeurs, puisque la pluralité des votes leur profite.

En 1912, les socialistes obtenaient 243.338 voix, les libéraux 224.574, le cartel anticlérical 775.929, les socialistes dissidents 1745, les démocrates-chrétiens 21.960, soit un total de voix antigouvernementales de 1 million 267.546.

Les cléricaux obtenaient 1.344.683 suffrages.

Ils avaient donc 77.137 voix de majorité dans le pays.

En 1914, dans quatre provinces sur neuf (Hainaut, Liège, Limbourg, Flandre Orientale), les socialistes obtiennent 404.701 voix, les libéraux 297.465, le cartel conclu dans deux arrondissements 29.457, les démocrates-chrétiens 26.780, les socialistes et libéraux dissidents 3.586, soit un total de voix antigouvernementales de 761.989 voix.

Les cléricaux, y compris les dissidents, obtiennent 572.591 voix.

La majorité antigouvernementale dans quatre provinces est donc de 189.398 voix.

Les antigouvernementaux avec 761.989 voix ont 47 élus, soit 1 élu par 16.933 voix et les cléricaux avec 572.591 voix ont 41 élus, soit 1 élu par 13.960 voix.

Cette injustice de la répartition des sièges provient de l'application de la Représentation proportionnelle à des arrondissements, sans utilisation des excédents.

Le système proposé en Hollande par la commission parlementaire de la réforme électorale est plus équitable. Il répartit les sièges d'après le total des suffrages du pays, ne laissant donc qu'un déchet minimum.

Mais en 1912, les libéraux, socialistes et démocrates-chrétiens, dans les quatre provinces soumises à réélection dimanche, avaient ensemble 695.588 voix. Ils ont donc gagné 66.401 voix.

En 1912, dans ces mêmes provinces, ils avaient 593.641 voix. Ils n'en ont plus que 572.591, soit une perte de 21.050 voix.

Le gain général de l'opposition en 1914 est donc de 87.451 voix.

Et l'examen des chiffres pour l'ensemble du pays fait apparaître aussi le recul clérical.

En 1912, les cléricaux avaient 1,344.683 voix et l'opposition 1.267.546 voix.

La majorité cléricale était de 77.137 voix.

L'opposition gagne en 1914 87.451 suffrages.

Le gouvernement clérical est donc en minorité dans le pays de 10.314 voix.

Il occupe donc indûment le pouvoir.

Ce fait frappe vivement l'opinion publique en Belgique.

La politique cléricale aggravant les dépenses militaires et votant une loi scolaire sectaire à l'application de laquelle les communes anticléricales vont résister, est donc condamnée par la majorité de la nation.

Et l'on reproche vivement au Roi Albert d'avoir signé la loi scolaire, quatre jours avant l'élection, sans attendre le verdict du corps électoral. Il est vrai qu'il exécutait un marché. Donnant, donnant. Il avait eu sa loi militaire. Il laissait faire la loi scolaire.

Le pays s'est prononcé catégoriquement contre cette politique et nous allons à la révision d'un pas rapide, malgré l'opposition du chef de la Droite, M. Woeste.

Le Roi, il y a huit jours, mit une couronne de comte sur la tête de M. Woeste. Le pays l'a surmontée d'une huée.

Em. HOUSIAUX.

P. S. — 1° Ce n'est pas M. Gielen, l'insulteur de la France qui a été éliminé dans le Limbourg. C'est un autre clérical. Mais tis se valent.

2° L'affiche qui a obtenu le plus de succès pendant la campagne électorale est celle qui reproduisait le dessin du « Réveil du Nord » : le petit frère quatre-bras.

Malgré leurs quatre bras, les cléricaux n'ont pas cette fois-ci, réussi. — Em. H.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

UNE INTERPELLATION SUR LA GUERRE BALKANIQUE

Paris, 27 mai. — M. Girod, député du Doubs, vient d'adresser la lettre suivante à M. Deschanel, président de la Chambre :

« Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que je désire interpeller, à la rentrée prochaine, M. le Ministre des Affaires étrangères, sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas au noble rôle que la France a toujours joué dans le monde de provoquer une conférence internationale, où seront examinés les moyens de mettre fin, dans les conflits de l'avenir, aux cruautés abominables qui ont marqué la dernière guerre des Balkans, et aux violences sans nom qui ont été exercées contre les blessés, les prisonniers, les femmes, les vieillards et les enfants.

RÉUNION DES RADICAUX UNIFIÉS

Paris, 27 mai. — En dehors du groupe socialiste unifié qui comprend 101 membres — réduits à cent par suite de la mort de Marietton — et qui doit se réunir lundi matin au Palais-Bourbon, on annonce que les radicaux unifiés relevant du comité de la rue de Valois sont également convoqués pour lundi matin.

Les convocations ont été envoyées à 192 députés qu'on considère comme adhérents au programme de Pau.

Le groupe radical-socialiste de l'ancienne Chambre sera remplacé dans la nouvelle par ce groupe radical unifié.

Les travaux communaux

UN NOUVEAU SERVICE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, 27 mai. — Par décret, il est institué au ministère de l'intérieur un comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures intéressant les départements et les communes.

Ce comité émet des avis sur les affaires dont il est saisi par le ministre sur la demande des départements et des communes ; il a pour mission de rechercher dans chaque litige soumis à son examen les bases susceptibles d'être équitablement adoptées pour un règlement amiable.

Le comité peut recourir aux moyens d'information qu'il juge utile.

Il entend notamment l'entrepreneur ou le fournisseur ainsi que les fonctionnaires ou agents qui ont instruit l'affaire donnant lieu à litige ou provoqué de leur part la production de mémoires écrits.

L'entrepreneur ou le fournisseur est autorisé à se faire représenter par un mandataire.

Le comité est composé de six membres nommés pour deux ans par arrêté du ministre de l'intérieur, savoir :

Un conseiller d'Etat, président ; un conseiller général, un maire, un membre du comité consultatif de la vicinalité, un entrepreneur de travaux publics, un architecte.

A l'expiration de leurs fonctions, les membres sortants peuvent être renommés à nouveau.

Mort du citoyen Marietton

DÉPUTÉ SOCIALISTE UNIFIÉ DU RHONE

Lyon, 27 mai. — On annonce la mort du citoyen Marietton, député socialiste unifié de la sixième circonscription. Né à Lyon le 27 août 1860, Joannes-Jules Marietton avait fait son droit, puis son doctorat, et tout jeune se lança dans la politique en entrant d'abord dans le journalisme. Il fut rédacteur en chef du « Petit Lyonnais », alors propriété de M. Simyan, député de Saône-et-Loire.

En 1900, il fut élu conseiller municipal de Lyon. Elu conseiller général du 5e canton en 1901, candidat malheureux aux élections législatives de 1902, il fut élu député le 20 mai au scrutin de ballottage par 5,858 voix contre 5,543 à M. Fleury-Ravarin, et depuis il ne cessa pas de représenter le quartier de Vaise au Parlement.

Depuis quelque temps déjà la santé de Marietton était chancelante. Il était alité durant la période électorale en sorte qu'il ne put tenir aucune réunion. Il arriva automatiquement en tête comme de coutume devant le docteur Augros, libéral, et M. Vial, radical-socialiste. Marietton s'est éteint ce matin à cinq heures entre les bras de sa femme, de son ami le docteur Grandclément, maire de Villeurbanne, de son secrétaire et de Me Pellenc, avocat, qui sera vraisemblablement appelé à briguer son siège.

Les funérailles de Marietton auront lieu vendredi. Selon sa volonté, le corps sera incinéré à Lyon.

Encore une victime des Conseils de Guerre

LE SOLDAT PEAN, CONDAMNÉ À MORT, SERAIT INNOCENT. — LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME SE PROPOSE DE LE DÉMONTRER

La Ligue des Droits de l'Homme nous entretenait ces jours derniers du soldat Colmoni, condamné à dix ans de travaux forcés pour meurtre, et qui semble bien être innocent.

Elle nous intéresse aujourd'hui à une autre victime : François Péan, soldat de la 9e compagnie du 8e bataillon d'infanterie légère, le bataillon d'Aernoult et de Rousset.

L'affaire s'est passée le 27 avril 1913 au camp de Kessaria (Maroc).

Désigné comme sentinelle, Péan se rendait à son poste en compagnie de deux camarades ; il rencontra le soldat Pasquier, qui lui dit :

— Tâche toujours de ne pas faire comme les chasseurs du 17 mars.

En effet, mal gardé par les sentinelles, le camp, ce soir-là, avait été surpris par les Marocains ; plusieurs chasseurs furent tués et blessés.

— Pas de danger avec moi, répond Péan.

Et il ajoute :

— Si je vois des ombres suspectes, il n'y a pas à hésiter.

Et, par plaisanterie, il manœuvre la culasse de son fusil. Le magasin était approvisionné, le bouton quadrillé à sa position arrière. Péan sent qu'une cartouche est entrée dans le canon, il manœuvre de nouveau la culasse pour l'en retirer et il a l'impression que la cartouche tombe. Avec Pasquier il la cherche dans l'herbe : mais il est 8 heures du soir, il ne la découvre point.

— Tu la trouveras demain, dit Pasquier ; et Péan referme la culasse, met son fusil à la bretelle et, pour le désarmer, presse sur la gâchette.

Est-ce que la cartouche n'était point tombée ou est-ce qu'en refermant la culasse vivement, une nouvelle cartouche s'est introduite dans le canon ? Toujours est-il qu'une détonation retentit.

Le capitaine était à ce moment-là en avant, entre les tranchées et la ligne des sentinelles.

— Qui a tiré sur moi, capitaine de la compagnie, crie-t-il. Puis il se précipite furieux et vociférant sur le groupe d'où vient le coup et il arrête Péan.

Traduit devant le conseil de guerre de Fez, Péan fut condamné à mort le 3 juillet. Par décret en date du 22 septembre, sa peine fut commuée en celle de 20 ans de travaux forcés.

Saisie de l'affaire par l'avocat de Péan, Me André Berthon, et par le Comité de défense sociale, qui en avait fait une première étude, la Ligue des Droits de l'Homme en a confié l'examen à un de ses conseils juridiques, Me Goudchaux Brunschvicg et celui-ci prépare un mémoire détaillé.

Ce que nous pouvons affirmer dès maintenant, c'est que l'instruction a été faite dans de telles conditions que l'erreur devait nécessairement se produire. Non seulement l'officier qui recueillit et rédigea les témoignages fut le capitaine de la compagnie, c'est-à-dire la prétendue victime, mais encore on n'entendit point à l'instruction ni à l'audience les témoins à décharge que voulait produire Péan. Au conseil de guerre, notamment, un seul témoin fut cité : le chasseur Rouxel, individu suspect et taré qui avait toutes sortes de raisons d'en vouloir à Péan et qui l'accusa effrontément.

Or, depuis la condamnation, le Comité de défense sociale et la Ligue des Droits de l'Homme ont interrogé ou fait interroger les témoins non entendus. Tous, et ils sont nombreux, affirment sans la moindre équivoque que le coup de fusil ne pouvait viser le capitaine, car la balle partit dans une direction opposée à celle où il se trouvait.

Ces témoignages constituent des faits nouveaux qui vont permettre de reviser le procès.

Le ministre de la justice, avec qui M. Guernut, secrétaire général de la Ligue, a conféré plusieurs fois de l'affaire Péan, paraît disposé à soutenir le pourvoi. Les lecteurs viennent du ministère de la guerre.

Pour les vaincre, la Ligue des Droits de l'Homme, par l'intermédiaire de ses sections, fait appel à l'opinion publique. Persuadée de l'innocence de Péan, elle ne négligera rien pour la faire éclater et obtenir la réhabilitation qui s'impose.

Le retour de l'hiver

LE VIGNOBLE DÉVASTÉ DANS L'HÉRAULT. — LA NEIGE EN BOURGOGNE. — LA TEMPÊTE SUR LES COTES MÉDITERRANÉENNES

Montpellier, 27 mai. — Une violente bourrasque, venant du nord-ouest, s'est abattue sur la région de Sérignan, dévastant les vignobles.

Les ceps, arrachés par la force de l'ouragan, gisent à terre.

Plus de la moitié de la récolte a été détruite.

Chalon-sur-Saône, 27 mai. — Le froid sévit dans la région aussi rigoureusement qu'en plein hiver. La neige a fait sa réapparition.

Les vignobles sont envahis par le mildiou.

Privas, 27 mai. — Depuis trois jours, la pluie tombe, accompagnée d'un vent très froid qui souffle du nord.

Dans la partie élevée de la région et sur tout le plateau cévenol, une épaisse couche de neige recouvre le sol.

Toulon, 27 mai. — La tempête qui a sévi sur les côtes méditerranéennes de lundi à mardi a été un véritable désastre pour la laborieuse corporation des pêcheurs.

Le « Quo-Vadis » monté par les deux frères Timonedi et un matelot, a sombré en vue de la presqu'île de Giens ; le matelot et l'un des frères Timonedi ont péri.

Les dégâts sur la côte sont considérables. L'inscription maritime a reçu 80 déclarations de bateaux perdus. De longtemps on n'avait eu à enregistrer une pareille catastrophe.

Nîmes, 27 mai. — A la suite de pluies torrentielles, la température s'est considérablement abaissée dans le département du Gard. La neige est tombée sur le mont Aigoual et aux environs.

Les récoltes semblent très compromises par ces intempéries anormales.

Saint-Pétersbourg, 27 mai. — Un violent ouragan s'est déchaîné sur la région de Samara. Dans un village, 42 maisons ont été détruites. On craint qu'il n'y ait des victimes.

Sur le Volga, huit bateaux ont sombré.

Le voyage présidentiel en Bretagne

Paris, 27 mai. — Le président de la République quittera Paris après-demain vendredi à 10 heures 20 du matin, par la gare des Invalides, pour effectuer un voyage en Bretagne. Le chef de l'Etat sera accompagné au cours de ce voyage par M. Jacquier, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

M. Noulens, ministre de la guerre, rejoindra le 31 mai à Rennes M. Raymond Poincaré, qui doit assister lendemain dans cette ville à la 40e fête fédérale de l'Union des sociétés de gymnastique de France.

Il avait été prévu, au début de l'organisation de ce voyage, que M. Gaston Doumergue accompagnerait le chef de l'Etat, mais le président du conseil a dû y renoncer en raison de la proximité de l'ouverture de la session parlementaire fixée au 1er juin.

Le président de la République passera une partie de l'après-midi de vendredi à Laval où, après la présentation des autorités à la préfecture, il inaugurera le nouveau service des eaux de la ville, assistera à un vin d'honneur qui lui sera offert à l'hôtel de ville et visitera l'hôpital. Le président de la République repartira le soir même pour Vitré, dont il visitera également l'hôpital et où il couchera.

Le lendemain, le train présidentiel quittera Vitré à 8 heures du matin pour Fougères. M. Raymond Poincaré ne fera, dans cette ville, qu'un bref séjour, durant lequel il recevra les fonctionnaires et les corps constitués, et visitera une exposition de la chaussure installée à l'hôtel de ville, et l'Hôtel-Dieu. Il repartira à 11 heures 1/2 de Fougères pour Saint-Malo. Le train présidentiel fera sur ce parcours deux courts arrêts officiels : à Antrain et à Dol. Il arrivera à Saint-Malo à trois heures.

Après avoir reçu les membres du conseil municipal, les fonctionnaires et la municipalité de Southampton, le président de la République se rendra en voiture à Paramé qu'il visitera, puis à Saint-Servan, où il s'embarquera pour Dinard. Après avoir visité cette ville, M. Poincaré rentrera par mer à Saint-Malo où il assistera le soir à un banquet.

Le président de la République couchera dans son train et se rendra dimanche matin à St-Brieuc où il visitera l'hospice et le lycée. Il se rendra l'après-midi à Rennes, un banquet lui sera offert dans cette ville par le conseil municipal et la chambre de commerce.

Lundi matin, M. Raymond Poincaré assistera à Rennes à une fête universitaire et aux séances d'inauguration de l'hôtel de ville et d'un groupe scolaire. Après un banquet clôturant la 40e fête fédérale de gymnastique, le président de la République visitera l'Hôtel-Dieu et se rendra au Champ-de-Mars, où il assistera à un carrousel militaire et à des manœuvres de gymnastes.

M. Raymond Poincaré quittera Rennes à six heures du soir pour rentrer directement à Paris.

La mésaventure de M. Clément en Allemagne

UNE NOTE DU PRÉFET DE POLICE DE COLOGNE

Berlin, 27 mai. — La « Gazette de Cologne » constatait hier que l'incident, connu depuis dimanche dans la presse parisienne, n'avait encore été l'objet d'aucun entretien officiel soit à Paris soit à Berlin. On estime à Berlin qu'une démarche décidée aussi lentement ne pourra pas être très ferme.

Le préfet de police de Cologne a adressé aux journaux, après en avoir donné connaissance au ministère des affaires étrangères, une note ainsi conçue :

« Eu égard aux déclarations faites au « Matin » et au « Temps » par l'ingénieur Clément-Bayard, je vous prie de vouloir bien publier la note suivante. Ainsi que l'ont établi les croquis trouvés sur eux. M. Clément-Bayard et ses trois compagnons poursuivaient pendant leur voyage en Allemagne le but d'inspecter et d'examiner autant que possible dans tous leurs détails les hangars des dirigeables situés en Allemagne centrale et occidentale. De fait ils ont visité les halls de dirigeables de Francfort-sur-le-Mein, Potsdam, Cuxhaven et Brunsbuttel-Hambourg. Dans ces dernières villes, ils avaient déjà été observés par la police et on avait déjà envisagé l'éventualité de leur arrestation. D'accord avec la police de Hambourg, celle de Cologne procède à cette mesure lorsqu'ils essayèrent de visiter le hangar pour dirigeables de Cologne qui appartient au fisc. Au cours de leur interrogatoire, ils se sont contredits à plusieurs reprises et n'ont pu réussir à infirmer le soupçon d'espionnage qui pesait sur eux.

» M. Clément-Bayard n'a pas non plus, comme il le prétend maintenant, nommé une seule des personnalités qui auraient été prêtes à verser une caution pour obtenir sa mise en liberté immédiate. Il est évident que les personnes sur lesquelles pèsent des soupçons si graves que celui d'espionnage doivent être après leur arrestation et le cas échéant mises au secret. Il est également nécessaire que l'on examine leurs bagages en vue de compléter l'instruction.

» D'ailleurs M. Clément-Bayard et ses compagnons ont été traités par les agents de police avec politesse et avec tous les égards possibles. Il est faux en outre que les agents aient cherché à incriminer l'un des trois personnages en particulier. Les paroles attribuées aux policiers par l'interprète sont inexactes. Une fois l'interrogatoire terminé, les trois personnages ont été aussitôt amenés devant le juge compétent. La personne qui a été désignée par M. Clément-Bayard comme étant le procureur général n'a nullement parlé de « sottise de la police ». Au contraire, il est d'avis que la conduite de cette dernière était justifiée par les circonstances.

» Il a ordonné le relâchement des accusés parce que les pièces à conviction ne lui paraissaient pas suffisantes pour maintenir leur arrestation.

» D'après ce qui précède, il ne peut y avoir de doute que l'action de la police ait été complètement justifiée au point de vue formel comme au point de vue du fait et que la plainte formulée par M. Clément-Bayard soit dénuée de tout fondement. »

LA PRESSE BERLINOISE ET L'INCIDENT

Les journaux publient en outre la dépêche suivante, de Hambourg :

« Des photographies de l'aérodrome de Brunsbuttel faites par M. Clément-Bayard et ses compagnons ont été trouvées ici. La police voulait intervenir, quand elle a appris que les Français étaient partis pour Cologne et qu'ils avaient été arrêtés. »

Quelques journaux berlinois de ce matin consacrent de longs commentaires à la note du préfet de police.

La « Gazette de Voss », radicale, écrit en manière de commentaire :

« MM. Clément-Bayard et Sabatier paraissent reconnaître eux-mêmes qu'ils ne sont pas aussi innocents qu'ils auraient voulu le faire croire aux lecteurs du « Matin ». Les autorités françaises n'ont pas entrepris à Berlin cette démarche dont on nous menace, qui soi-disant est déjà faite depuis longtemps »

La « Tägliche Rundschau » écrit :

« Les récits mensongers publiés dans les journaux français au sujet de l'arrestation de M. Clément-Bayard ont obligé le préfet de police de Cologne à sortir de la réserve qu'il avait observée jusqu'ici. On peut supposer que c'est d'accord avec le ministre des affaires étrangères qu'il vient de publier dans la « Gazette de Cologne » les déclarations qu'on a lues plus haut.

Le récit du préfet de police de Cologne se distingue de celui de M. Clément-Bayard par son allure calme et objective. L'auréole de martyr dont s'était entouré M. Clément-Bayard disparaîtra bientôt devant les faits. On verra alors qu'il ne voyageait pas pour son plaisir, qu'il n'était pas un spectateur inoffensif. »

La criminelle vengeance du maître tanneur D'AVALLON

Nous avons mentionné la tentative d'assassinat qu'un maître tanneur d'Avallon, M. Menant, commit sur un de ses anciens ouvriers.

Le parquet d'Avallon, ayant reçu d'autres renseignements, procéda à une visite de l'usine. Les magistrats apprirent ainsi que, en effet, jeudi dernier, vers deux heures de l'après-midi, l'automobile des frères Menant avait été vue non loin de l'endroit où Perreau avait été attaqué.

Interrogé, M. Paul Menant avoua avoir tiré par deux fois sur son ex-ouvrier, et il fit le récit suivant :

« J'ai toujours considéré Perreau comme l'incendiaire de mon usine ; j'ai toujours craint qu'il ne revint mettre le feu chez moi. Jeudi, vers midi, mon comptable, M. Briat, qui regagnait son domicile, me téléphona qu'il avait vu Perreau étendu sur l'herbe, route de Lyon, à l'entrée d'Avallon.

« Après m'être affublé d'une fausse barbe, je me rendis route de Lyon, en compagnie de deux ouvriers, les frères Pinson, que Perreau ne connaissait pas. Vers deux heures, Perreau, ayant terminé sa sieste, se dirigea vers Avallon. Il traversa la ville. Nous le suivîmes. Comme il s'engageait sur la route qui conduit à Saulieu, je dis à mon frère Maurice de monter en automobile avec le contremaître Sacquet et l'ouvrier Belœil, et d'aller nous attendre, par

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

FEUILLETON DU 28 MAI ... N. 31

GUENILLON

par Maxime AUDOUIN

En plein bonheur

Charron n'insista pas : il connaissait l'absolue droiture de sa fille.

Il se radoucit un peu.

— Autre chose. Je ne suis pas fâché que l'occasion se présente pour moi de t'informer de mes projets en ce qui concerne ton établissement.

Suzanne pâlit ; les yeux arrondis par l'épouvante, elle attendit le coup qui allait la frapper.

— Tu connais, pour l'avoir vu dans le monde, M. le comte Georges de Tréfontaine ?... Que penses-tu de lui ?

— Il m'est indifférent.

— C'est un fort galant cavalier. Il porte un beau nom ; on le dit ruiné, à la vérité, mais je suis assez riche pour ne pas m'arrêter à la pagatelle de l'argent. D'autre part, tu lui plais beaucoup. Il a bien voulu me faire part de l'inclination qui le porte vers toi. Bref, il m'a demandé ta main... et j'ai accepté.

La pouffe tombant aux pieds de la pauvre enfant n'eut pas provoqué chez elle un plus effroyable bouleversement.

Le sang, figé dans les veines, elle demeura glacée et muette, sans voix, sans mouvement.

Après un silence sourd, Charron reprit :

— Qu'as-tu à répondre ?

— Rien, mon père.

— Rien ?

— Rien, si ce n'est que j'ai la certitude absolue que je n'éprouverai jamais pour M. de Tréfontaine l'affection qu'un homme est en droit d'attendre de la femme qui accepte de porter son nom.

— Des phrases ! la conclusion ?

— La conclusion est que, dans ces conditions, je ne saurais honnêtement l'encourager dans sa recherche.

— Vraiment, ricana l'entrepreneur, alors, tu refuses ?

— Oui, mon père, je refuse, et je vous demande en grâce de ne pas persister dans votre dessein.

— Il n'y a qu'un malheur à cela, c'est qu'il est trop tard et que j'ai engagé ma parole.

Suzanne se recula indignée.

— Vous avez engagé votre parole ?

— Parfaitement.

— Sans me consulter ?

— Tu n'est qu'une enfant.

— Si je ne suis qu'une enfant, pourquoi songez-vous à me marier ?

La riposte était d'une logique impitoyable, mais Charron ne se tint pas pour battu.

— Une fille doit avoir confiance en son père et s'en remettre à lui pour le choix aussi grave que celui d'un époux.

— Est-ce bien seulement mon bonheur que vous rechercherez dans cette alliance ?

Charron rougit. Suzanne avait touché juste sans s'en douter. Nous verrons, plus tard, en effet, par suite de quelle singulière aberration morale, cet homme, honnête au fond, bien qu'ayant gravement failli une fois en sa vie, se raccrochait, avec une obstination indomptable, comme à une solution victorieuse, à l'idée de marier sa fille au comte.

Il ne releva pas la question, gêné avec la conscience de son injustice et de sa cruauté.

— Je n'ai pas à te répondre, et tu n'as, toi, qu'à t'incliner devant mes désirs.

Suzanne le regarda intrépidement.

— Pour toute chose, pour tout ce que

— Pour toute autre chose, pour tout ce que vous m'ordonnerez de raisonnable, oui, mon père, mais pour cela, non...

— Lorsque j'ai parlé, tu te permets de dire non ?

— Non, répéta-t-elle avec fermeté, car vous outrepasser vos droits.

Ils restèrent un instant silencieux, s'obstinant les yeux dans les yeux, dans une attitude de mutuel défi.

Dans cet étrange duel entre deux volontés de trempe égale, qui se heurtaient en prenant contact pour la première fois, ce ne fut pas la fille qui céda.

— Nous verrons ! gronda le père furieux de cette résistance. En attendant, je te préviens que M. le comte — ton fiancé — il appuya sur le mot — dîne ici demain soir et je compte que tu lui feras un accueil aimable.

— Aimable serait trop exiger de moi, mon père, je vous promets que votre invité n'aura pas à se plaindre de mon accueil.

— Ah !

— Mais quant à encourager ses projets, n'y comptez pas.

— Je le veux ! fit Charron brutalement.

Des larmes jaillirent des yeux de Suzanne.

— Oh ! père ! murmura-t-elle d'un ton de doux reproche, avec quelle dureté vous me traitez ! Est-ce que vous ne m'aimeriez plus ?

En d'autres circonstances ces larmes, cette plainte touchante, eussent désarmé cet homme qui, nous le répétons, adorait son enfant.

Il détourna la tête, mais demeura inflexible.

— Je t'ai exprimé ma volonté, elle est irrévocable. Tu céderas ou je saurai te contraindre à m'obéir.

La jeune fille sortie, l'entrepreneur reprit sa promenade furibonde.

— Oui, il faut que ce mariage se fasse, — et ce mariage se fera, — et, alors, le jour où votre fils aura reçu de mes mains les deux millions de dot de ma fille, j'ose espérer que vous me tiendrez quitte envers vous, comte Robert de Tréfontaine !

Il leva les yeux et s'arrêta : le hasard l'avait amené devant une belle photographie de sa chère défunte.

Du haut de son cadre, elle semblait le contempler avec, dans son regard, tout pareil à celui de Suzanne, une expression de pitié attristée. Et quelque chose, comme un remords, s'agita tout au fond de lui.

Mais ce regard, il ne voulut pas le voir, pas plus qu'il ne voulut écouter la voix de sa conscience qui lui criait :

« Tu vas commettre une infamie, ta fille aime un brave garçon qui la rendrait heureuse, tu le sais et tu vas la jeter dans les bras d'un viveur, et tu ne la sacrifies à tes combinaisons ténébreuses que dans le but égoïste d'assurer ton repos. Tu es un malhonnête homme, tu es un monstre ! »

Charron haussa les épaules, et tourna le dos au portrait.

— Bah ! grommela-t-il, comme répondant à une objection intérieure, une fois mariée, Suzanne fera comme tant d'autres, elle s'attachera à son mari !

Néanmoins, il n'était qu'à moitié rassuré, le lendemain soir, lorsque le « fiancé » se présenta.

Les soins de son valet de chambre n'avaient pu effacer sur le visage du comte George, l'empreinte des passions multiples qui bouleversaient sa vie, de même que ses manières sentaient le retire et sa galanterie le mauvais lieu.

En entrant, après avoir présenté ses devoirs à l'entrepreneur, il voulut prendre la main de Suzanne pour la porter à ses lèvres, elle la retira sans affectation et se contenta de répondre à son inclination cérémonieuse par un salut dédaigneux.

Il feignit de ne pas remarquer la froideur de l'accueil et, pendant tout le cours du repas, empressé jusqu'à l'importunité, se prodigua en menues attentions et en prévenances auprès de sa voisine. Il en fut, du reste, pour ses frais. Suzanne ne se départit, à aucun moment, de l'attitude strictement correcte qu'elle s'était imposée conformément à sa promesse.

Charron se rendait bien compte du ridicule où cette réception glaciale mettait le « fiancé » et le mettait lui-même ; aussi, maîtrisait-il à peine sa colère et, après le dîner, saisit-il le premier prétexte venu pour s'absenter du salon.

Le comte s'empressa de profiter du tête-à-tête qu'on lui ménageait pour aborder avec la jeune fille une explication décisive.

Décisive, l'explication le fut, autant que courte.

Dès les premières ouvertures du comte, Suzanne, froissée de la manœuvre de son père, répondit en prenant résolument l'offensive :

— C'est un mauvais moyen, monsieur, pour se concilier les sympathies d'une femme, que de recourir à celui que vous avez employé avec moi.

— Je ne comprends pas, mademoiselle.

— Vous me comprenez fort bien. Vous avez cru prendre le plus court chemin en abusant de votre influence sur l'esprit de mon père pour lui arracher un engagement formel relativement à un projet d'union auquel j'ai le regret de vous déclarer que je ne souscris nullement.

Le comte pâlit.

— Je vous jure, mademoiselle, que vous faites erreur, que je n'ai en aucune façon pesé sur la décision de monsieur votre père, — à quel titre, d'abord ? — et que j'entends n'obtenir votre consentement que de vous-même...

— Eh bien ! monsieur, vous êtes maintenant fixé sur ce point, et vous savez que ce consentement vous ne l'obtiendrez jamais de moi.

Le comte ne se déconcerta point pour si peu